



**COMMUNE DE MASSONGY**  
Haute-Savoie

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal**

Séance du vendredi 10 juillet 2020 à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de MASSONGY, convoqué le vendredi 02 juillet 2020 en session ordinaire et tenue à la salle des fêtes, en raison de la situation sanitaire du pays liée au coronavirus Covid-19, sous la présidence de Madame Sandrine DETURCHE, Maire.

Présents : Sandrine DETURCHE, Lionel DUJOUX, Julie ROULLARD-NOUGARET, Bernard BULLAT, Céline DETURCHE, Mathieu CHASTEL, Christelle BOUDAMOUZ, Fabrice POIRIER, Marie-Bernadette BASTARD MADER, Hakim GHEMMOUR, Ana Maria MARTIN-GRILLET, Thierry ROULLARD.

Absent(s) excusé(s) : Jean-Claude CONSTANTIN (pouvoir à Thierry Roullard) Muriel ARTIQUE (pouvoir à Hakim Ghemmour), Johann MATHIEU (pouvoir à Fabrice Poirier).

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 ; en exercice : 15 ; ayant délibéré : 15

Secrétaire de séance : Lionel DUJOUX

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Les Conseillers Municipaux présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la désignation, en début de séance, du secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités Territoriales. Lionel DUJOUX est désigné secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire soumet le Procès-Verbal de la séance du 11 juin 2020 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce document avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents 14 pour 1 contre, Mr constantin

☞ **DECIDE** d'approuver le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 11 juin 2020.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Compte rendu des décisions de madame Le Maire

Prises en application des articles L2122-22 et L 2122-23 du CCGT

Délibération du Conseil municipal du 11 juin 2020



N°	Date	Objet
1	02/07/2020	Signature le 02/07/2020 d'une demande d'attribution de subvention, à la Région AURA, dans le cadre du dispositif « Bonus Bourg Centre » pour les communes de moins de 2000 habitants du territoire de Thonon Agglomération. Travaux concernés : Aménagements extérieurs de l'extension et réhabilitation du Presbytère. Montant HT des travaux : 260 824.60 € HT
2	02/07/2020	Signature d'un devis pour une mission géotechnique, projet du parking du lavoir. Entreprise Géochablais 74200 Thonon les bains, montant 1 500 € HT
3	09/07/2020	Signature le 09/07/2020 d'une demande d'attribution de subvention dans le cadre du contrat départemental d'avenir et de solidarité pour acquisition et réhabilitation énergétique de bâtiments communaux, montant des dépenses : 164 718.82 HT
4	09/07/2020	Signature d'un devis pour l'achat d'un volet roulant détérioré à l'école. Société TRYBA de MARIN, montant 889.04 € HT
5	09/07/2020	Signature d'un devis de peinture pour la réfection des volets du bâtiment communal de Sous-Etraz. LAURENZI L de Douvaine, montant 2 296 € HT

**DESIGNATION DU DELEGUE DES ELUS AU SYANE**

Suite au renouvellement du conseil municipal, chaque commune doit désigner un ou plusieurs délégués au SYANE. Pour les communes de moins de 3500 habitants, un délégué est désigné parmi les membres du conseil municipal. Puis dans chacun des 4 collèges (secteur d'Annecy, de Bonneville, de Saint-Julien, de Thonon), les délégués désignés par les communes se réunissent pour élire en leur sein, leurs représentants au Comité avec des règles précises.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité

☞ **DESIGNE** Madame Sandrine DETURCHE en qualité de déléguée élue, au SYANE.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2020**

Madame le Maire précise que la séance était essentiellement consacrée aux votes des budgets.

Remerciements et adieux de Jean Neury qui quitte la présidence.



## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Exposé de Madame Julie Roullard-Nougaret

Le compte administratif du CCAS est excédentaire de 30 000€

La prime COVID a été attribuée pour son montant global, 1000 €, aux acteurs de 1<sup>ère</sup> ligne, pour les agents administratifs, acteurs de 2<sup>ème</sup> ligne, la prime a été fixée à 500 €.

Portage plateau repas par société SODEXO : réflexion sur les tarifs en fonction de la distance des bénéficiaires.

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CDG HAUTE SAVOIE POUR LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL INTERIMAIRE**

Vu la loi n° 84-53 du 23 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008,

Considérant que le Centre de Gestion de la Haute-Savoie propose la mise à disposition d'agents pour effectuer des remplacements,

Considérant que la Commune doit, dans certains cas, faire face rapidement à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de maladie, maternité ou autres,

Monsieur le Maire, propose à l'Assemblée, pour le bon fonctionnement des services de la Mairie, de recourir à la mise à disposition d'agents du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avérera nécessaire.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE

**De valider** le principe de recourir au service de mise à disposition d'agents du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avérera nécessaire, **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel à ce service, ainsi que toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **REMPACEMENT D'UN AGENT AU SERVICE TECHNIQUE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent a été recruté pour le service technique sous contrat CDD jusqu'au 10 octobre, dans l'attente d'un recrutement dans le cadre du statut de la fonction publique territoriale. Cet agent semble donner satisfaction pour le moment et s'est bien adapté à la polyvalence du poste. Le poste d'agent de maîtrise est toujours disponible.

Proposition validée à l'unanimité

### **CREATION D'UN EMPLOI DE CONTRACTUEL POUR LE SERVICE ENFANCE JEUNESSE**

Sur proposition de Madame le Maire, il est proposé au conseil municipal de décider la création d'un emploi contractuel non permanent suivant l'article 3 I 1 besoin lié à un accroissement temporaire d'activité d'une durée de 12 mois maxi sur une période de 18 mois consécutifs.

Proposition validée à l'unanimité.

### **CREATION D'UN EMPLOI DE COORDONATEUR AU SERVICE ENFANCE JEUNESSE**

Madame le Maire rappelle que lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il a été présenté un bilan sur le fonctionnement du service enfance-jeunesse. Il a été envisagé la création d'un emploi de coordinateur à compter du mois de septembre. Un appel à candidature a été lancé. Il n'y a pas beaucoup de demandes actuellement, seuls deux dossiers de candidatures ont été reçus en mairie. Compte-tenu de l'urgence et de la période estivale, il est demandé au conseil municipal de créer un emploi d'animateur catégorie B ou B+ en fonction du candidat retenu et de la pourvoir dans le cadre de la filière territoriale, ou la création d'un emploi de contractuel : besoin lié à un projet ou à une opération identifiée (contrat de projet d'une durée de 12 mois à 6 ans).

Le conseil municipal, après délibération, valide à l'unanimité cette proposition.

### **ATTRIBUTION DE LA PRIME COVID**

Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire afin de tenir compte d'un surcroît de travail significatif durant cette période, en fonction des contraintes supportées par les agents en raison du contexte d'état d'urgence sanitaire.

Considérant que la présente délibération a pour objet de mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein de la commune de Massongy.

Les modalités d'attribution de la prime exceptionnelle sont définies par délibération de l'organe délibérant de la collectivité dans la limite de 1000 euros. Le montant de la prime peut être modulé en fonction des services

concernés dans la limite de ce plafond. La délibération définit les bénéficiaires, le montant alloué et les modalités de versement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de verser la prime COVID à Monsieur MAGNIEZ Christian, directeur général des services, pour un montant maximum de 1000 €. Précise que cette prime est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Autorise Madame le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par l'agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

Les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire sont inscrits au budget.

#### **APPROBATION TARIFS SERVICE ENFANCE JEUNESSE ET REGLEMENT INTERIEUR**

Les points tarifs et règlement intérieur seront débattus ultérieurement,

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du fonctionnement du service enfance jeunesse, approuve à l'unanimité les nouveaux horaires.

#### **DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ELECTION DES SENATEURS**

Les élections en vue du renouvellement de la série n°2 du Sénat doivent se tenir le dimanche 27 septembre 2020. Un décret portant convocation des électeurs a précisé que la date de désignation des délégués titulaires et suppléants des conseils municipaux devra se tenir le vendredi 10 juillet 2020, à l'horaires fixé par les maires.

La commune de Massongy doit désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Dans les communes de 1000 habitants et plus (L.289 et R.137 du Code Electoral), les délégués et leurs suppléants sont élus sans débats au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage (remplacement du nom d'un ou de plusieurs candidats par celui ou ceux d'un ou de plusieurs candidats), ni vote préférentiel (modification de l'ordre de présentation des candidats sur une liste).

Le conseil municipal, après délibération et à la majorité, 2 votes blancs, désigne les membres suivants pour l'élection des sénateurs 2020

DETURCHE Sandrine Délégué élu  
DUJOUX Lionel Délégué élu  
DETURCHE Céline Délégué élu  
POIRIER Fabrice Suppléant  
BASTARD-MADER Marle Bernadette Suppléant  
GHEMMOUR Hakim Suppléant

#### **ETABLISSEMENT DE LA LISTE DES COMMISSAIRES APPELES A SIEGER A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Madame le maire informe les membres du conseil municipal, que conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts- CGI, une Commission Communale des Impôts Directs-CCID, doit être constituée.

La durée de son mandat est la même que celle du conseil municipal. Son rôle est de donner, chaque année, son avis sur les modifications d'évaluations ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale (secteur, tarifs, coefficient de localisation).

La désignation des commissaires est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Les conditions exigées pour être membre sont les suivantes :

- Etre de nationalité Française ou ressortissant de l'Union Européenne.
- Etre âgé de 25 ans minimum et jouir de ses droits civils ;
- Etre contribuable dans la commune : être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune -taxe foncière, taxe d'habitation, taxe professionnelle.
- Il est demandé au conseil municipal de dresser une liste de noms, afin que le Directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants, 12 titulaires et 12 suppléants

#### **Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité**

Désigne la liste suivante des membres titulaires et suppléants.

Titulaire	BULLAT Bernard
Titulaire	NOUGARET Julie
Titulaire	MATHIEU Yohann
Titulaire	ARTIQUE Muriel
Titulaire	DUJOUX Lionel
Titulaire	DETURCHE Céline
Titulaire	BEL Jean-Louis
Titulaire	POIRIER Fabrice
Titulaire	DETURCHE François
Titulaire	DURAND Gilles
Titulaire	LYARDET Emmanuel
Titulaire	BERTHOLLET Anne-Marie

Suppléant	ROULLARD Bernard
Suppléant	FASCIO Christine
Suppléant	DEMIERRE JOËL
Suppléant	BEL Pascale
Suppléant	MIGLIERINA Félix
Suppléant	ABBEDECAROUX David
Suppléant	FAVRE Alain
Suppléant	BULLAT Raymond
Suppléant	DETURCHE Robert
Suppléant	MATHIEU Jean-François
Suppléant	CHAVANNE Patrice
Suppléant	ROULLARD François

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Thierry Rouillard demande d'avoir les documents du conseil municipal à l'avance.

Départ de madame Sandrine DETURCHE à 19h20.

Monsieur Lionel DUJOUX prend le relais

### POINT SUR LES TRAVAUX DU PRESBYTERE

Monsieur Bernard BULLAT précise :

Toujours gros problèmes avec le maçon et le façadier pour l'échafaudage.

Monsieur Thierry Rouillard demande s'il est possible d'ouvrir l'accueil au public tous les samedis permanence tenue par les élus.

Monsieur Thierry Rouillard demande des précisions sur l'éboulement route du Bourg, monsieur Favre a été contacté, et s'est engagé à faire le nécessaire.

Julie Rouillard précise que le plan canicule a été mis en place et qu'un téléphone d'entraide est à disposition du public en difficulté, ce téléphone est à la charge des membres du CCAS.

Monsieur Bernard Bullat informe qu'il a demandé beaucoup de devis pour l'entretien des bâtiments existants nécessitant des travaux impératifs :

- Eglise : tuiles cassées et porche à refaire
- Maison Millier : peinture, rives...
- Peinture rives école de Sous-Etraz,
- La balayeuse coûte trop chère, il faudrait la vendre
- Rachat d'une tondeuse, budget à prévoir sur 2021.

Madame Martin demande à ce que la liste minoritaire dispose d'une adresse mail et si les feux d'artifice sont maintenus le 14/07.

La séance est levée à 20 :10

Le Maire,  
Sandrine DETURCHE